

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

Délibération
N°2024-12-211

Détermination
d'un acompte de Dotation
de Solidarité pour 2025

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant qu'il est nécessaire de recevoir la fiche DGF 2025 pour déterminer le montant exact de la Dotation de Solidarité pour l'année 2025,

Considérant que cette fiche DGF 2025 sera disponible courant 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

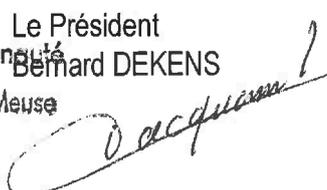
* **décide** de voter pour l'année 2025, un acompte de 75 % de dotation de solidarité comme suit :

Communes	Total DSC 2024	Acompte 2025 75 %
ANCHAMPS	149 211,00	111 908,25
AUBRIVES	629 781,00	472 335,75
CHARNOIS	35 314,00	26 485,50
CHOOZ	614 823,00	461 117,25
FEPIN	123 082,00	92 311,50
FOISCHES	113 126,00	84 844,50
FROMELNENNES	763 245,00	572 433,75
FUMAY	2 136 584,00	1 602 438,00
GIVET	4 283 638,00	3 212 728,50
HAM-SUR-MEUSE	118 186,00	88 639,50
HARGNIES	227 420,00	170 565,00
HAYBES	1 133 639,00	850 229,25
HIERGES	176 347,00	132 260,25
LANDRICHAMPS	56 618,00	42 463,50
MONTIGNY-/MEUSE	39 623,00	29 717,25
RANCENNES	315 943,00	236 957,25
REVIN	2 362 509,00	1 771 881,75
VIREUX-MOLHAIN	973 104,00	729 828,00
VIREUX-WALLERAND	1 042 719,00	782 039,25
TOTAL	15 294 912,00	11 471 184,00

* **décide** de verser cette somme en 3 fois, et le solde au dernier trimestre 2025, sous réserve d'une trésorerie suffisante.

Pour extrait conforme

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennaises de Meuse

Le Président
Bernard DEKENS


Le Vice-Président